

2^o l'homme ou la femme qui vit maritalement avec cette personne, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, si ces personnes vivent ainsi depuis au moins un an ou si elles se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- a) un enfant est né de leur union ;
- b) elles ont conjointement adopté un enfant ;
- c) l'une d'elles a adopté un enfant de l'autre ;» ;

2^o par le remplacement, dans le paragraphe *m*, des mots «qui est réputée résider au Québec» par les mots «qui séjourne au Québec» ;

3^o par le remplacement du paragraphe *o* par le suivant :

«*o*) «personne à charge» : toute personne à charge au sens de l'article 1.1 du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

36739

Gouvernement du Québec

Décret 978-2001, 23 août 2001

Loi sur la voirie
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion ;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU QUE les décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août

1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000 et 114-2001 du 14 février 2001 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe de ces décrets afin de corriger la description qui est faite à certaines routes, d'ajouter des routes à celles dont le ministre a la charge et d'en retirer de manière à ce que leur gestion soit transférée, en vertu du présent décret, à une municipalité sur le territoire où ces routes sont situées ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire état des routes ayant été l'objet d'un changement de largeur d'emprise ainsi que de celles ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et du ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime :

QUE les annexes des décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000 et 114-2001 du 14 février 2001 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les ajouts, les retraites, le changement de largeur d'emprise et les réaménagements géométriques des routes énumérées en annexe au présent décret ;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

ANNEXE**ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU
MINISTRE DES TRANSPORTS****NOTE DE PRÉSENTATION****A. CORRECTION À LA DESCRIPTION, AJOUT
OU RETRAIT**

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants :

- 1^o Classe de la route
- 2^o Identification de section
- 3^o Nom de la route
- 4^o Localisation du début
- 5^o Longueur en km

1^o Classe de la route

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

2^o Identification de section

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents :

Route: Groupe 1 : numéro de la route
 Groupe 2 : numéro du tronçon de la route
 Groupe 3 : numéro de la section de la route

Sous-route: Groupe 4 : le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles

- Groupe 5 : ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier
- Groupe 6 : lettre identifiant la bretelle, le cas échéant
- Groupe 7 : lettre identifiant le type de chaussée (C : contiguë S : séparée)

3^o Nom de la route

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non

l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section ; on retrouve alors sous la rubrique « Longueur en km » la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

4^o Localisation du début

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

5^o Longueur en km

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE

Les routes identifiées dans la section « Changement de largeur d'emprise » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des six éléments suivants :

1^o Identification de section

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents :

Route: Groupe 1 : numéro de la route
 Groupe 2 : numéro du tronçon de la route
 Groupe 3 : numéro de la section de la route

2^o Nom de la route**3^o Nom de l'arpenteur-géomètre****4^o Numéro de minutes****5^o Numéro du plan****6^o Longueur en km**

C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE

Les routes identifiées dans la section « Réaménagement géométrique » de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

Note: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant à l'annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie.

CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

CHAMBLY, V (5700500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	63964-01-000-0-00-9	Boulevard Fréchette	Intersection rue Kennedy	3,92
est remplacée par				
Collectrice	63964-01-020-000S	Boulevard Fréchette	Intersection rue Kennedy	0,29
Collectrice	63964-01-031-000C	Boulevard Fréchette	Début chaussée contiguë	1,79
Collectrice	63964-01-035-000C	Boulevard Fréchette	Limite municipale	1,27
Collectrice	63964-01-040-000S	Boulevard Fréchette	Chambly/ Carignan Début chaussées séparées	0,18

CHIBOUGAMAU, V (9902500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00113-04-060-0-00-0	Route 113 1 bretelle	Limite Scott, no	3,12 0,07
Collectrice	00167-02-071-0-00-7	Route 167	Intersection accès est hôpital	3,71
Collectrice	00167-02-081-0-00-5	Route 167	Intersection avec Chemin Campbell	4,43
est remplacée par				
Nationale	00113-04-060-000C	Route 113 1 bretelle	Limite Scott, no	3,11 0,31
Collectrice	00167-02-072-000C	Route 167	Intersection accès est hôpital	3,77
	00167-02-082-000C	Route 167	Intersection Chemin Campbell	4,33

DIXVILLE, M (4402300)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	74731-01-010-0-00-7	Chemin Major	Intersection Chemin Parker-Hill	0,14
	74735-01-010-0-00-8	Chemin de la Station	Intersection route 147	0,15
	74862-01-010-0-00-0	Chemin Parker	Intersection Chemin Major Nord	0,22
est remplacée par				
Collectrice	74740-01-010-000C	Chemin de la Station	Intersection route 147	0,50

NOTRE-DAME-DES-BOIS, M (3001000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	83920-01-000-0-00-7	Route du Parc	Intersection route Chesham	5,93
est remplacée par				
Collectrice	83920-01-010-000C	Route du Parc	Intersection route Chesham	3,90
Accès aux ressources	83920-01-020-000C	Route du Parc	Limite Parc Mont-Mégantic	2,03

ORFORD, CT (4511500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00141-01-261-0-00-4	Route 141 1 bretelle	Limite Magog, ct	7,95 0,08
est remplacée par				
Régionale	00141-01-261-000C	Route 141	Limite Magog, ct	7,95
Collectrice	68625-01-010-000C	Rue d'accès Ski Orford	Intersection route 141	0,08

SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON, M (4101200)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00253-01-050-0-00-2	Route 253	Intersection route 206	11,44
est remplacée par				

SAINT-MALO, M (4400300)

Régionale	00253-01-053-000C	Route 253	Intersection route 206	3,56
et				

SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON, M (4101200)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00253-01-057-000C	Route 253	Intersection chemin Saint-Germain	7,88

SAINT-JOSEPH-DE-HAM-SUD, P (4000500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	80662-05-020-0-00-9	Chemin Gosford	Intersection chemin de Saint-Camille	0,55

est remplacée par

Collectrice	80662-05-025-000C	Chemin Gosford	Intersection chemin de Saint-Camille	0,44
-------------	-------------------	----------------	--------------------------------------	------

SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, M (4506000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00141-01-170-0-00-4	Route 141	Limite Ayer's Cliff, vl	1,56

est remplacée par**AYER'S CLIFF, VL (4503500)**

Nationale	00141-01-173-000C	Route 141	Ancienne limite Sainte-Catherine-de-Hatley, m	0,94
-----------	-------------------	-----------	---	------

et**SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, M (4506000)**

Nationale	00141-01-177-000C	Route 141	Limite Ayer's Cliff, vl	0,62
-----------	-------------------	-----------	-------------------------	------

SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, M (4506000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00108-01-050-0-00-8	Route 108	Pont sur autoroute 55	6,45
	00108-01-060-0-00-6	Route 108	Intersection route 216 Est	2,37

est remplacée par

Collectrice	00108-01-055-000C 00108-01-065-000C	Route 108 Route 108	Pont sur autoroute 55 Intersection route 216	6,66 2,13
-------------	--	------------------------	---	--------------

AJOUTS ET CORRECTIONS À LA DESCRIPTION

CHICOUTIMI, V (9405000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00172-01-172-0-00-7	Route 172 5 bretelles	Intersection rue Roussel	0,75 1,28
Régionale	00172-01-175-0-00-4	Route 175	18 mètres au nord lim. pont riv. Saguenay	0,84
est remplacée par				
Nationale	00172-01-172-000C	Route 172 4 bretelles	Intersection rue Roussel	0,74 1,43
Régionale	00172-01-175-000S	Route 175 3 bretelles	18 mètres au nord du pont sur la rivière Saguenay	0,84 1,23

AJOUTS

BAIE-COMEAU, V (9602000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	49460-01-010-000C	Route de contournement	Intersection de la route C0901	3,36

CONTRECOEUR, V (5903500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	71400-02-000-000C	Montée Lapierre	Intersection route 132	1,48
Collectrice	71400-03-010-000C	Montée Lapierre	Viaduc autoroute 30	0,24
Collectrice	71402-01-020-000C	Route des Aciéries	Intersection Montée Lapierre	0,23

EUDES (RIVIÈRE-AUX-OUTARDES), NO (9690204)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	49460-01-020-000C	Route de contournement	Limite de Baie-Comeau	17,30

SAINTE-EULALIE, M (5005000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	79372-01-010-000C	Rang des Cèdres	Intersection route 161	0,35

SAINTE-GERMAINE-BOULÉ, M (8703000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Locale	21290-03-000-000C	Chemin des 1 ^{er} et 10 ^e Rangs	Intersection Premier et Dixième Rang	1,35

RETRAITS

CHAMBLY, V (5700500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	63964-01-020-000S	Boulevard Fréchette	Intersection rue Kennedy	0,29
Collectrice	63964-01-031-000C	Boulevard Fréchette	Début chaussée contiguë	1,79

CONTRECOEUR, V (5903500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	71439-01-000-0-00-2	Rue Saint-Antoine	Intersection route 132	1,24
Collectrice	71439-02-000-0-00-0	Rue Saint-Antoine	Pont sur autoroute 30	0,25

NOTRE-DAME-DES-BOIS, M (3001000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Accès aux ressources	83920-01-020-000C	Route du Parc	Limite Parc Mont-Mégantic	2,03

RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES

BAIE-SAINTE-CATHERINE, M (1506500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00138-08-221-0-00-4	Route 138	Limite Saint-Siméon, p	19,52
est remplacée par				
Nationale	00138-08-222-000C	Route 138	Limite Saint-Siméon, m	19,45

selon le plan 622-96-CO-056 préparé par Mario Morin, a.g., sous le numéro 838 de ses minutes

BONAVENTURE, V (0504500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	98310-01-000-000C	Route de la Rivière	Intersection route 132	9,22

selon le plan 622-94-AO-004 préparé par G. Magella Proulx, a.g., sous le numéro 1758 de ses minutes

COMPTON, M (4407100)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00147-01-120-0-00-2	Route 147	Intersection route 208 Est	0,35
	00147-01-130-0-00-0	Route 147	Intersection route 208 Ouest	2,47
	00147-01-140-0-00-8	Route 147	Limite Compton, vl	2,37
est remplacée par				
Nationale	00147-01-120-000C	Route 147	Intersection route 208 Est	0,35
	00147-01-135-000C	Route 147	Intersection route 208 Ouest	4,83

selon le plan 622-98-FO-027 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 697 de ses minutes

DUDSWELL, M (4111700)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	80662-03-000-0-00-4	Rue Principale	Intersection route 255	2,50
est remplacée par				
Collectrice	80662-03-004-000C	Rue Principale	Intersection route 255	2,54
selon le plan 623-096-00229-0 préparé par Luc Bouthillier, a.g. sous le numéro 551 de ses minutes				

SAINT-DAMASE, P (5402000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00231-01-040-0-00-1	Route 231	Limite Saint-Michel-de-Rougemont p	5,39
est remplacée par				
Collectrice	00231-01-040-000C	Route 231	Limite Rougemont, m	5,39
selon le plan 622-88-GO-121 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 151 de ses minutes				

SAINT-DAVID, P (5300500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Nationale	00122-01-020-0-00-6	Route 122	Limite Saint-Gérard-Magella, p	8,46
est remplacée par				
Nationale	00122-01-020-000C	Route 122	Limite Saint-Gérard-Magella, p	8,46
selon le plan 622-92-GO-052 préparé par Luc Bouthillier, a.g. et Claude Grondines, a.g., sous les numéros 420 et 583 de leurs minutes				

SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY, M (4506000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00216-01-010-0-06-8	Route 216	Intersection route 108	4,75
est remplacée par				
Collectrice	00216-01-015-000C	Route 216	Intersection route 108	4,10
selon le plan 622-78-50-017 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous les numéros 636 et 643 de ses minutes				

THORNE, CT (8404500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00366-01-020-0-00-9	Route 366	Intersection route 303	6,06
est remplacée par				
Collectrice	00366-01-021-000C	Route 366	Intersection route 303	5,52

selon le plan AA20-5673-0002 préparé par Gilles Morneau, a.g., sous le numéro 1207 de ses minutes

CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE

DÉGELIS, V (1300500)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Collectrice	00295-01-010-0-00-2	Route 295	Intersection route 185	9,77
est remplacée par				
Collectrice	00295-01-010-000C	Route 295	Intersection route 185	9,77

selon le plan 622-99-AO-045 préparé par André Pelletier, a.g., sous le numéro 3763 de ses minutes

SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES, M (7902000)

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début d'entretien	Longueur en km
Régionale	00309-02-030-0-00-5	Route 309	Limite de Notre-Dame-de-Pontmain, m	12,71
est remplacée par				
Régionale	00309-02-030-000C	Route 309	Limite de Notre-Dame-de-Pontmain, m	12,71

selon le plan 622-99-65070 préparé par Philippe McKale, a.g., sous le numéro 11994 de ses minutes

36738

Avis

Loi sur les décrets de convention collective
(L.R.Q., c. D-2)

Règlement modifiant le Règlement sur la constitution du Comité conjoint sur les services automobiles de la région de Québec

Le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale et ministre du Travail, monsieur Jean Rochon, donne avis par les présentes conformément à l'article 19 de la Loi sur les décrets de convention col-

lective (L.R.Q., c. D-2), que le «Règlement modifiant le Règlement sur la constitution du Comité conjoint sur les services automobiles de la région de Québec», adopté par ce comité à son assemblée tenue le 26 mars 2001, a été approuvé avec modifications, sur sa recommandation, par le décret n^o 2001-981 du 23 août 2001.

En conséquence, ce règlement entre en vigueur à la date de son approbation par le gouvernement.

ROGER LECOURT,
Sous-ministre du Travail